



Grippe et vaccination contre la grippe : foire aux questions

Date : 12 octobre 2023

1 Comment se présente la situation cette année ?

Il n'est guère possible de prédire le déroulement de la vague de grippe pour la saison 2023/2024. En Suisse, les premiers cas se manifestent en règle générale entre décembre et mars. Plusieurs maladies des voies respiratoires surviennent en nombre durant les mois froids. Il est possible de contracter plusieurs agents pathogènes en même temps. À l'heure actuelle, aucune saisonnalité claire ne se dessine pour le SARS-CoV-2 ; il faut toutefois s'attendre à une recrudescence des cas de COVID-19 et à une charge supplémentaire pour les systèmes sanitaires durant les mois d'hiver. La vaccination contre la grippe permet de diminuer le risque de tomber malade et, partant, de contracter plusieurs maladies respiratoires en même temps. Les personnes atteintes de maladies préexistantes et celles âgées de 65 ans et plus font partie des groupes à risque ; il leur est donc recommandé de se faire vacciner aussi bien contre la grippe que contre le COVID-19 afin d'éviter des maladies graves, des hospitalisations et des complications en cas de grippe notamment. Cette mesure décharge ainsi le système de santé, en particulier les places dans les unités de soins intensifs des hôpitaux, et soulage le personnel médical, les services d'urgence et les établissements médico-sociaux. Les recommandations générales d'hygiène et de conduite contribuent en outre à réduire la charge de morbidité en hiver.

2 Quel est l'intérêt de se faire vacciner contre la grippe ? (voir aussi la question 15)

Une grippe n'est pas toujours sans danger. Elle peut, en particulier chez les personnes présentant un risque accru, causer de graves complications nécessitant une hospitalisation, voire entraîner la mort. La vaccination contre la grippe permet d'éviter bon nombre de ces cas graves. Il s'agit de la mesure la plus simple pour prévenir les complications de la maladie. Elle est sûre et bien supportée. Si les recommandations d'hygiène et de conduite en vigueur constituent également des mesures de prévention importantes, elles ne font que compléter la vaccination, et ne la remplacent pas. La vaccination protège uniquement contre la grippe (Influenza). Elle ne prévient ni le COVID-19 ni les refroidissements typiques de la saison hivernale.

3 Qui doit se faire vacciner contre la grippe ?

Les recommandations pour 2023 sont en grande partie les mêmes que pour les années précédentes.

- La CFV et l'OFSP recommandent la vaccination aux **personnes présentant un risque accru de complications en cas de grippe**. Il s'agit :
 - de toutes les personnes à partir de 65 ans ;
 - des personnes dès l'âge de six mois atteintes de certaines maladies chroniques ou d'une immunodéficience ;
 - des femmes enceintes ;
 - des enfants prématurés dès l'âge de six mois (pendant les deux premiers hivers après la naissance).

- La vaccination des **personnes ayant des contacts étroits** avec des individus appartenant aux groupes à risque permet également de protéger ces derniers. Elle est donc aussi recommandée pour :
 - les personnes qui, au sein de leur famille ou dans le cadre de leur activité privée ou professionnelle, sont en contact étroit et régulier avec les groupes présentant un risque élevé de complications mentionnés plus haut ;
 - les personnes qui, au sein de leur famille ou dans le cadre de leur activité privée ou professionnelle, sont en contact étroit et régulier avec des nourrissons de moins de six mois. Ces derniers ne peuvent pas encore être vaccinés et présentent également des risques accrus de complications.

Font par exemple partie des contacts proches les adultes et les enfants dès l'âge de six mois, vivant en ménage commun avec des personnes appartenant aux groupes à risque, ainsi que les personnes ayant des contacts professionnels avec des personnes vulnérables. Il s'agit notamment du personnel soignant, médical et paramédical, du personnel des crèches, des garderies, des établissements médico-sociaux, des institutions pour personnes en situation de handicap et des assistants personnels.

- **Désormais** : la vaccination est également recommandée aux personnes qui ont des **contacts réguliers avec de la volaille ou des oiseaux sauvages**. Cette mesure vise à éviter qu'une personne ne soit infectée à la fois par un virus de la grippe aviaire et par un virus de la grippe humaine.

4 Quels enfants devraient se faire vacciner ?

La CFV et l'OFSP recommandent de faire vacciner contre la grippe, dès l'âge de six mois, les enfants qui appartiennent eux-mêmes au groupe à risque (voir question 3). Dans ce cas, l'assurance obligatoire des soins prend en charge les coûts.

La vaccination est aussi conseillée aux enfants dès l'âge de six mois qui sont en contact étroit et régulier avec des personnes présentant un risque accru de complications en cas de grippe, notamment les femmes enceintes, les membres d'une famille qui sont atteints de maladies chroniques et les grands-parents. La protection vaccinale chez ces enfants permet aussi de protéger les personnes vulnérables de leur entourage.

5 Quand doit-on se faire vacciner ?

La période de vaccination dure de la mi-octobre au début de la vague de grippe, dont il n'est pas possible de prédire avec exactitude le déroulement ; en Suisse, elle débute toutefois en règle générale entre décembre et mars, le plus fréquemment en janvier.

Même si le vaccin contre la grippe est administré en novembre ou début décembre, le système immunitaire dispose généralement de suffisamment de temps pour développer la protection vaccinale requise.

La vaccination peut se faire en même temps que, avant ou après le vaccin contre le COVID-19.

La Journée nationale de vaccination contre la grippe aura lieu le vendredi 10 novembre 2023. Les personnes intéressées pourront alors se faire vacciner dans tous les cabinets médicaux ou pharmacies participants, au prix forfaitaire conseillé.

6 Quels vaccins sont disponibles pour quels groupes d'âge ?

Un tableau synoptique des produits autorisés et disponibles en Suisse est publié sur : www.protegerdelagrippe.ch/fr-ch/la-vaccination/les-vaccins.html.

7 Combien de doses de vaccin sont disponibles cette année ?

Pour 2023, la Confédération prévoit une demande en vaccins contre la grippe semblable à celle de l'année précédente. Selon les indications des fabricants de vaccins antigrippaux, entre 1,3 et 1,4 million de doses sont disponibles cet automne. À titre de comparaison, on en comptait entre 1,0 et

1,3 million dans les années précédant la pandémie contre environ 1,9 million durant l'année de pandémie 2020, du fait de la forte augmentation de la demande. En 2022, près de 1,4 million de doses étaient disponibles.

8 Comment fonctionne l'achat des vaccins contre la grippe en Suisse ?

En Suisse, le marché des vaccins, à l'exception des vaccins pandémiques et des vaccins innovants en cas de flambée (p. ex. contre le COVID-19 ou la mpox), est soumis à l'économie du marché, autrement dit à la loi de l'offre et de la demande. Des lieux de vaccination, tels que les cabinets médicaux ou les pharmacies, achètent leurs doses de vaccin contre la grippe sur le marché privé. La Confédération n'achète pas ni n'acquiert de doses de vaccin non pandémique et donc pas non plus de vaccin contre la grippe saisonnière.

9 Doit-on se faire vacciner en même temps contre la grippe saisonnière et le COVID-19 ?

Le vaccin contre la grippe peut être administré en même temps que, avant ou après la vaccination contre le COVID-19. En cas de vaccination simultanée, un produit est injecté dans le bras gauche et l'autre dans le bras droit.

Cette démarche permet de s'épargner un rendez-vous. Cependant, les effets secondaires des deux vaccins peuvent se produire en même temps, notamment des douleurs aux deux bras.

10 Le vaccin protège-t-il suffisamment les personnes vulnérables contre la grippe saisonnière ?

Plus les personnes vulnérables se font vacciner, mieux c'est. Cependant, la vaccination est souvent légèrement moins efficace chez les personnes présentant un risque accru de complications que chez les personnes plus jeunes ou en bonne santé. D'où la recommandation de vaccination faite également aux personnes qui, dans le cadre de leur activité privée ou professionnelle, sont en contact étroit et régulier avec des personnes à risque élevé de complications.

Depuis 2022, le vaccin à haute dose Efluelda® offrant un gain d'efficacité supplémentaire est également autorisé et disponible pour les personnes âgées.

Complétant la vaccination, les recommandations d'hygiène et de conduite jouent en outre un rôle important pour protéger les personnes présentant un risque accru de complications en cas de grippe.

11 Qui prend en charge les coûts d'une vaccination contre la grippe ?

Pour les personnes présentant un risque accru de complications graves au sens des recommandations vaccinales de l'OFSP, la vaccination contre la grippe avec des vaccins à doses standard (Vaxigrip Tetra®, Fluarix Tetra®) effectuée dans un cabinet médical ou un centre de vaccination est prise en charge par l'assurance obligatoire des soins sous réserve du montant de la franchise.

Dans le cas du vaccin à haute dose Efluelda®, cette règle vaut pour toutes les personnes de 75 ans et plus ainsi que pour celles de 65 ans et plus présentant un autre facteur de risque de complications en cas de grippe.

Lorsque la vaccination a lieu en pharmacie, les coûts du vaccin sont remboursés sur présentation d'une prescription médicale, tandis que ceux découlant de l'administration du vaccin sont à la charge de la personne.

Les autres personnes désireuses de se faire vacciner doivent payer elles-mêmes leur vaccin. De nombreuses entreprises proposent gratuitement la vaccination à leur personnel.

12 Une campagne contre la grippe est-elle prévue ?

Les informations fournies concernant la prévention de la grippe sont les mêmes que celles des années précédentes. De nombreuses informations ainsi que du matériel sont à la disposition de la population et des professionnels de la santé sur le site www.protegerdelagrippe.ch.

Le vendredi 10 novembre 2023 aura en outre lieu la Journée nationale de vaccination contre la grippe, lors de laquelle toute personne peut se faire vacciner, même sans rendez-vous, dans l'un des cabinets médicaux ou des pharmacies participants, au prix forfaitaire conseillé.

Par ailleurs, une campagne ciblant les personnes de 65 ans et plus ainsi que celles atteintes de maladies préexistantes a lieu en 2023 : il leur est recommandé de se faire vacciner aussi bien contre le COVID-19 que contre la grippe pour se protéger des évolutions graves de la maladie. Il est possible de télécharger les affiches de la campagne.

Vous pouvez également télécharger une affiche combinée (grippe, COVID-19) réunissant les recommandations d'hygiène et de conduite destinées à la population.

13 Que faire en cas de symptômes grippaux ?

Des symptômes semblables à ceux de la grippe peuvent survenir en cas d'infection au COVID-19 ou à d'autres agents pathogènes des voies respiratoires.

Si vous ressentez des symptômes, gardez autant que possible vos distances et portez un masque. Ou mieux : restez chez vous si possible. Vous éviterez ainsi de propager la maladie.

Buvez suffisamment et reposez-vous. Les médicaments contre la douleur et la fièvre peuvent soulager les symptômes ; demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

Il est recommandé aux personnes de 65 ans et plus, aux femmes enceintes et aux personnes atteintes d'une maladie chronique de suivre attentivement l'évolution de la maladie et de contacter immédiatement leur médecin en cas de problème.

14 Pourquoi ne fait-on pas de test de dépistage de la grippe ?

Contrairement au COVID-19, il n'existe guère de raisons ou de possibilités de se faire tester pour les virus grippaux en cas de suspicion de grippe. La grippe saisonnière est endémique. Cette situation n'est pas comparable à celle qui prévalait pendant la pandémie de COVID-19, à savoir qu'un nouveau virus pouvait donner lieu à des évolutions graves ainsi qu'à des décès et menaçait de surcharger le système de santé.

Selon les circonstances (p. ex. en cas d'évolution grave ou si une grippe survient lors d'un séjour à l'hôpital), il peut toutefois arriver que le médecin prescrive un test de dépistage de la grippe.

15 Le vaccin contre la grippe n'est pas efficace à 100 % : pourquoi est-il toutefois judicieux de se faire vacciner ? (voir aussi la question 2)

Suivant la saison de grippe et le groupe de population concernés, l'efficacité du vaccin contre une infection ou une forme légère de la maladie varie entre 20 et 80 %.

La vaccination est surtout efficace pour se prémunir contre les éventuelles complications graves. Pour les personnes présentant un risque élevé de complications, la grippe peut parfois provoquer des problèmes graves, qui découlent soit du virus Influenza lui-même soit d'une infection bactérienne secondaire.

Cet hiver, le COVID-19 et la grippe se manifesteront simultanément, et la vaccination contre la grippe sera particulièrement utile pour atténuer l'ensemble de la charge de morbidité.

Des informations complémentaires sur la grippe, y compris sur le test concernant la vaccination contre la grippe, sont disponibles ici : www.protegerdelagrippe.ch